

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 27 juin 2019

Grève des salariées d'Elior : le préfet engage une procédure de médiation

Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône a décidé d'engager une procédure de médiation suite au mouvement de grève des salariées de l'entreprise Elior Service Propreté Santé (ESPS) affectées à la prestation de nettoyage du NH Hôtel.

Plusieurs tentatives de médiation ont été engagées par les services de l'État (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) mais n'ont pu aboutir à un règlement de la situation. Aucune perspective de reprise des négociations et, à fortiori, de solution n'étant envisageable, le préfet a souhaité entreprendre un processus de reprise des discussions afin de parvenir à une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes.

Le préfet a décidé d'engager, conformément aux dispositions de l'article L 2523-1 du code du travail, une procédure de médiation.

Il a été demandé aux parties concernées (direction, salariées en grève et organisations syndicales) de désigner un médiateur conjointement choisi. A défaut de réponse dans les trois jours, le préfet désignera un médiateur qui devra rencontrer les parties, essayer de concilier leurs positions et soumettre un projet de règlement du conflit sur lequel chacun aura à se prononcer.

A l'issue, les propositions du médiateur et les positions respectives des parties seront rendues publiques.